

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Claire Attinger Doepper et consorts – un label vaudois : une valeur ajoutée à la production agricole de notre canton (16_POS_209)

1. PREAMBULE

La commission ad hoc s'est réunie le lundi 27 novembre 2023, de 14h00 à 16h00 pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mmes Claire Attinger Doepper, Sabine Glauser Krug, Marion Wahlen, Valérie Zonca et de MM. Oscar Cherbuin, Jean-Bernard Chevalley, Denis Corboz, Maurice Neyroud, Yves Paccaud, Patrick Simonin sous la présidence de Mme Laurence Creteigny, confirmée dans son rôle de présidente rapportrice. Ont participé à la séance : Mme Valérie Dittli, Cheffe du Département des finances et de l'agriculture (DFA), et MM. Frédéric Brand, Directeur, Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières, DFA, et Raphaël Conz, Chef du chef du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation du canton de Vaud (SPEI), Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP). Le secrétariat a été tenu par Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de la commission, Secrétariat général du Grand Conseil que nous remercions pour l'excellence de son travail.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

A la suite de changements au sein de l'Etat, il a été décidé de répondre de manière groupée à ces deux postulats, soit :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Claire Attinger Doepper et consorts – un label vaudois : une valeur ajoutée à la production agricole de notre canton (16_POS_209)

et

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Pierre-Alain Urfer et consorts – Une identité commune forte pour les produits du terroir vaudois (16_POS_202)

Durant la législature précédente, Vaud Promotion a été créé au sein de l'ancien Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) sur les axes du tourisme, des produits du terroir et du sport. Avec le changement de législature, la gouvernance de Promotion Vaud et des aspects touristiques, économiques et industriels a été attribuée au Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), alors que l'élaboration de la stratégie Vaud Promotion était en cours. Le Département des finances et de l'agriculture (DFA) est chargé des produits du terroir, avec une représentation renforcée au sein de Vaud Promotion.

La période de 2017 à 2023 a vu des avancées significatives dans les questions que soulèvent les deux postulats. En 2021, l'association Vaud Promotion avait été créée selon une approche multisectorielle pour organiser et fédérer les acteurs de l'économie, du domaine académique, du tourisme, de la culture, du sport, de la gastronomie et du terroir. Vaud Promotion développe la marque territoriale « VAUD+ », reprenant les missions dévolues jusqu'à fin 2020 à l'Office du tourisme du canton de Vaud, à l'Association Vaud Terroirs et à Terre Vaudoise (filiale de Prométerre).

Le label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI », appartenant à la marque « VAUD+ », constitue la garantie de provenance des produits du terroir. Accrédité par l'Organisme Intercantonal de Certification, ce label régional

visé à promouvoir le savoir-faire de l'agriculture et des entreprises vaudoises et garantit aux consommateurs la proximité, l'authenticité, la traçabilité et la qualité des produits vaudois. Ce nouveau label, qui remplace « Terre Vaudoise », inclut les produits du label « Pays-d'Enhaut Produits Authentiques » et crée une uniformité avec « VAUD+ » grâce à des codes visuels spécifiques. Par exemple, Vaud Promotion tenait un stand à Bulles au Salon des Goûts et Terroirs, avec un visuel groupé, tout en laissant la place aux producteurs et leurs produits : boulangerie, boucherie, apiculture, notamment.

Vaud Promotion bénéficie d'un budget dédié à la promotion des produits du terroir – elle reçoit 1 million de francs de l'Etat – avec un guide de certification. L'association ayant intégré l'équipe en charge de la valorisation des produits, environ 4 ETP travaillent à assurer la visibilité, la certification et la mise en valeur des produits agricoles de « VAUD+ ».

3. POSITION DE LA POSTULANTE

Mme la postulante, Mme la Députée Claire Attinger Doepper comprend la réponse donnée à son postulat de 2016 comme une longue réflexion avec peut-être une intention hésitante à la concrétiser. Pour mémoire, elle était partie de l'idée qu'un label vaudois permettrait de répondre à la demande grandissante des consommateurs, de leur faciliter la tâche dans le choix de leurs produits, de valoriser la politique agricole vaudoise et les producteurs locaux tout en soutenant et promouvant la création de filières locales de transformation et d'approvisionnement. Créer une marque de garantie contribue à l'identification des produits de qualité de notre agriculture, à chaque étape de leur transformation du champ à l'assiette, depuis l'entreprise de production jusqu'à la distribution en passant par la transformation. La postulante émet plusieurs remarques et pose des questions complémentaires :

- ⌘ *Elle souhaite davantage de détails sur le cahier des charges de la marque, des informations sur la diffusion, la promotion de « VAUD+ » et « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI », ainsi que sur l'éventuelle évaluation de cette promotion ;*
- ⌘ *De plus, le Conseil d'Etat indique qu'un effort particulier pourrait être porté sur l'ensemble de la production agricole vaudoise par l'obtention du label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI ». Dès lors, elle désire des informations sur l'effort et le soutien concrets apportés aux agriculteurs et aux agricultrices.*
- ⌘ *Les critères appliqués pour l'obtention du label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » correspondant aux exigences de provenance, de saisonnalité et de durabilité répondent-ils aux exigences de qualité ?*
- ⌘ *Y a-t-il un recensement des demandes qui sont faites de la part des agriculteurs et agricultrices vaudoises pour l'obtention de ce label ?*
- ⌘ *De quelle manière les avantages du label sont-ils promus pour encourager la démarche ? Comment les consommateurs sont-ils associés au label ?*
- ⌘ *Y a-t-il eu des engagements promotionnels, de l'information, des contacts avec des distributeurs ?*

La direction est bonne même si le Conseil d'Etat ne démontre pas un fort engagement pour créditer la production vaudoise alimentaire de qualité d'une plus-value auprès des consommateurs et des consommatrices.

4. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs commissaires annoncent leurs intérêts et être producteurs de produits dont certains certifiés « VAUD+ ».

Mme la Cheffe de département et ses accompagnants donnent des explications complémentaires à la suite des remarques et questions de la Postulante.

Sous le label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI », sont inscrits 1719 produits et 164 producteurs. La certification est gratuite la première année.

L'agriculture et la promotion des produits doivent être mieux représentées au sein de Vaud Promotion. Ainsi, M. Pascal Hottinger, Directeur général de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), a rejoint le comité de Vaud Promotion. Début 2023, la stratégie globale et la gouvernance ont été définies tandis que la stratégie globale de promotion des produits est attendue pour début janvier. Elle se déploie au sein du canton et en Suisse alémanique. Les vins seront intégrés dans cette stratégie,

l'Office des Vins Vaudois (OVV) se chargeant de leur promotion. Puisque la stratégie est en cours d'élaboration, nombre de réponses ne peuvent pas encore être données.

Un commissaire relève que toutes les étapes de fabrication des produits transformés ne peuvent pas être réalisées dans le canton. Plusieurs demandes du postulat et de la commission chargée de préavis sa prise en considération ont reçu une réponse, notamment celles de faire connaître les producteurs – un site internet présente chaque producteur et permet de créer des liens – et de réunir les labels pour éviter leur multiplication.

Comme la postulante, cette commissaire peine à cerner comment la qualité est garantie. Elle pose plusieurs questions à la suite desquelles **Mme la Cheffe de département et ses accompagnants** apportent les précisions suivantes :

- ⌘ *Le label vaudois a été porté en analogie avec le label Valais/Wallis, mais il semble que c'est la proximité qui est significative, dans notre Canton. La communication devra relever le soutien des producteurs locaux et l'aspect écologique du label ;*
- ⌘ *Un visuel faisant référence au drapeau du Canton de Vaud n'a pas remporté l'adhésion et pas abouti. L'identité visuelle vaudoise à l'instar du Cervin pour le Valais – est difficile à trouver, le Canton étant formé de régions aux identités fortes avec lesquelles il faut composer ;*
- ⌘ *Une réflexion est en cours sur les aspects de durabilité et une importante promotion auprès de la restauration collective est attendue ;*

Un commissaire souhaite connaître les grandes lignes concernant les partenariats et la restauration collective, on doit faire davantage. Est-ce que cela figurera peut-être dans la stratégie en élaboration ?

Mme la Cheffe de département et ses accompagnants lui apportent les précisions suivantes : la restauration collective relève de l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) et du DAF. Les menus préparés en restauration collective dans le Canton se montent à 18 millions par année, dont 4 millions uniquement à l'État. Durant le premier semestre 2024, un projet de décret sur la restauration collective sera soumis au Grand Conseil, en réponse à plusieurs interventions dont le postulat de M. Jean-Luc Besançon.

En dehors du cadre de la restauration collective, on tente d'augmenter les partenariats entre les producteurs, les produits et la grande distribution pour améliorer l'accessibilité des produits de proximité.

Un commissaire demande si c'est bien exact que chaque produit d'un même consommateur est décompté ; par exemple, les vins de la gamme Chasselas et Pinot Noir sont distingués. Elle obtient confirmation de **Mme la Cheffe de département** qui précise que les vins ne sont pas certifiés d'ici. Leur promotion se réalise par plusieurs canaux, comme l'œnotourisme, l'Office des vins vaudois (OVV) et Terravin. Il s'agit de trouver des synergies entre l'OVV et Vaud Promotion, proches de l'État, en tenant compte de l'opinion des vignerons qui ont financé l'OVV jusqu'à présent.

Un commissaire rappelle que 2 ETP ont été repris de Prométerre et 1.5 ETP de Vaud Terroir. L'équipe a changé, mais les compétences et produits existaient.

Un commissaire remarque en outre que si une partie des manifestations de promotion ont été reprises, d'autres ont été supprimées. Les nombreux petits producteurs travaillent beaucoup de leur côté sur le plan de la promotion. Toutefois, il serait bénéfique de porter les produits auprès du grand public pour lui indiquer où trouver ces derniers dont la notoriété est encore relativement faible.

Un autre commissaire relève la difficulté, pour les consommateurs, de se retrouver parmi les labels et certifications de production, provenance, méthode de production et qualité. La problématique de la viticulture est que l'on ne peut pas faire figurer plusieurs labels ou certifications sur une bouteille, car l'on perdrait en lisibilité, compréhension et esthétique. Pour cette raison notamment, la certification « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » est peu pertinente, d'autant que le public cible ne semble pas le même : pour le vin, il se localise aussi hors canton, notamment en Suisse alémanique.

5. LECTURE DU RAPPORT CHAPITRE PAR CHAPITRE

Seuls sont mentionnés les chapitres et sous-chapitres ayant donné lieu à discussion.

1. PRÉAMBULE

Une commissaire demande comment le Conseil d'État entend répondre à la demande de faciliter le choix des produits pour les consommateurs, et de quelle manière le Conseil d'État entend promouvoir la création de filières locales de transformation et d'approvisionnement.

Mme la Cheffe de département lui précise qu'il ne suffit pas d'une bonne idée de visuel pour que ce dernier soit accepté des producteurs, consommateurs et distributeurs. « VAUD+ » véhicule une promesse quant à la provenance des produits et aux valeurs associées au Canton. Le Conseil d'État fournit des efforts en matière de promotion pour expliquer ces valeurs et les critères de « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI », une démarche en cours. En parallèle, d'autres organes s'occupent de promotion : l'OVV, les Appellations d'origine protégées (AOP) et Indications géographiques protégées (IGP).

La certification « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » permet aux producteurs n'ayant pas la taille critique suffisante d'être représentés dans les foires, et offre des opportunités de vente et de dégustation ainsi que l'obtention de nouveaux clients. Les actions de l'Etat dans ce sens vont se renforcer.

2. CRÉATION DE LA MARQUE CANTONALE VAUD+

Le premier paragraphe de la page 5 suscite une question à laquelle il est répondu qu'un produit « Pays-d'Enhaut Produits authentiques » peut bénéficier automatiquement du label « VAUD+ CERTIFIÉ D'ICI » par le même organe de certification – l'Organisme intercantonal de certification (OIC) – qui relève des directions de l'agriculture des cantons de Suisse romande.

Le 5^e paragraphe amène la question suivante : quelle est la différence entre la nouvelle stratégie pour la promotion des produits agricoles que Mme la Cheffe de département a annoncée pour janvier et la stratégie générale présentée par Vaud Promotion en septembre 2023 qui développe ces mêmes sujets ?

Mme la Cheffe de département et ses collaborateurs répondent que la stratégie globale de Vaud Promotion, avec un aspect sur les produits agricoles, est affinée et détaillée. On cherche à investir le franc cantonal au mieux pour plus d'effets sur le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée de la matière première agricole. Il y a un double enjeu : en matière de chiffre d'affaires pour l'ensemble de ces filières et de partage de la valeur ajoutée de la matière première. Il importe de garder en tête le public cible – touristes, population cantonale.

Le sixième paragraphe de la page 5 suscite la question suivante : y a-t-il également la volonté de promouvoir une meilleure qualité de produits distribués dans les cantines du domaine scolaire post-obligatoire ?

Il lui est répondu, par les **la Cheffe de département**, que la volonté d'une alimentation durable et saine est forte au sein de l'Etat.

Une commissaire remarque que la restauration collective génère beaucoup de gâchis. Les gens ne mangent pas aussi sainement que souhaité, quantités de légumes sont jetés. Il serait pertinent de réfléchir à la question.

Mme la Cheffe de département confirme que le gaspillage est problématique.

6. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité.

Denens, le 5 mars 2024

*La rapportrice :
(Signé) Laurence Creteigny*